

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit Mars, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 21/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Claire REBOUL

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7

Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Mme Claire REBOUL, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Pascale MILLOT donne pouvoir à Catherine STARON

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jean-François PERRAUD

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Agnès BERAL

ABSENTS :

Christiane CONSTANT

Clémence DUCASTEL

Daniel SERANT

Publiée le 03 avril 2023

Objet : ENS (Espace Naturel Sensible) Vallée en Barret – Préservation du cuivré des marais

Vu le rapport par lequel M. Damien Combet expose ce qui suit :

Contexte :

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, une action liée à la préservation du Cuivré des marais a été initiée en 2020, avec un travail d'animation du CEN Rhône-Alpes auprès d'agricultrices et d'agriculteurs qui exploitent des parcelles propices à la reproduction de ce papillon.

Depuis 2021, afin de protéger la zone de reproduction de ce papillon, une clôture électrique, fournie par la CCVG, est installée autour de la zone de reproduction, de mars à octobre, afin de la préserver du piétinement des animaux, sur deux sites.

Une agricultrice de Chaponost et un agriculteur de Soucieu-en-Jarrest ont tous les deux accepté de participer à cette action et de permettre la pose d'une telle clôture sur leur parcelle, pour toute la période de reproduction du cuivré des marais.

Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées sur l'un des deux sites, il est proposé de reconduire cette action en 2023, uniquement sur le site le plus favorable, en confiant sa mise en œuvre au CEN Rhône-Alpes.

Budget et financement prévisionnels :

Le budget prévisionnel s'élève à **1 450€** sur l'année 2023.

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation conduite par le CEN Rhône-Alpes	1 450 €	CD69	725 €
		Copamo	362,50 €
		CCVG	362,50 €
TOTAL	1 450 €	TOTAL	1 450 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la poursuite de l'action de préservation du Cuivré des marais en 2023 et la mobilisation du CEN Rhône-Alpes pour conduire cette action, dans le cadre de la convention jointe en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette stratégie sont inscrits dans le budget 2023 ;

AUTORISE la présidente à signer la convention jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)